

# CENTRE FUNÉRAIRE A.T.L

POMPES FUNÉRAIRES | MARBRERIE | CONTRATS OBSÈQUES | FUNÉRAIUM

1 Rue Pasteur  
69380 CHAZAY D'AZERGUES  
Tél : 04-78-43-61-69 - Fax : 04-78-43-62-30  
Email : agence-chazay@pf-atl.fr  
Habilitation : 24 69 0482 - Orlas n°07 02 83 82  
TVA n° : FR 363 131 168 81

DEVIS N° DCZ250049

En date du : 28/01/2025  
Dossier n° :  
Tél du client : 04 74 67 03 84  
Portable du client :  
Mail du client : dthulliere@mairie-anse.fr  
Client n° :  
Suivi par : Corinne GUICHARD

MAIRIE DE ANSE  
Place du Général de Gaulle  
69480 Anse

Page 1 / 2

Fournitures et Services TTC		***	Prestations courantes	Prestations complémentaires optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille
<b>Préparation / Organisation des obsèques</b>					
• <b>Démarches et formalités</b>					
Démarches et formalités administratives		2	221.00 €		
<b>Cercueil et accessoires</b>					
• <b>Cercueil * ( Cercueil crémation Pin avec Noeuds Non teinté - SARCO Poignées Bac étanche ) 4 Poignées *,cuvette étanche *, plaque d'identité</b>		2	806.00 €		
Sous-Total = 306.00 €					
<b>Mise en bière et fermeture du cercueil</b>					
• <b>Personnel</b>					
Mise en bière		2	128.00 €		
<b>Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil) pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu.</b>					
• <b>Forfait de transport</b>					
Corbillard et son chauffeur (forfait- 30 km)*		1	605.00 €		
<b>Cérémonie funéraire</b>					
• <b>Personnel</b>					
Service porteurs (forfait- de 30 km)		2	486.00 €		
<b>Total Fournitures et Services TTC</b>			<b>2 246.00 €</b>		

  

***	TVA %	Base TVA	Mont. TVA	Total		
0	0 %	0.00	0.00	0.00	<b>TOTAL HT :</b>	<b>1 917.50 €</b>
1	10 %	550.00	55.00	605.00		
2	20 %	1 367.50	273.50	1 641.00		
		<b>1 917.50 €</b>	<b>328.50 €</b>	<b>2 246.00 €</b>	<b>TOTAL TVA :</b>	<b>328.50 €</b>
				<b>NET A PAYER :</b>	<b>2 246.00 €</b>	

Conditions de ventes : Acompte de 30% à la signature du bon de commande,

\* Prestations et fournitures obligatoires / \*\* Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou 18 en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation/crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation). Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 11 janvier 1999, lorsque le devis est accepté, un bon de commande est alors établi et signé par le client.

Devis fait le 28/01/2025, valable 2 mois à compter de ce jour